

An aerial photograph of a river valley. The river flows through the center, surrounded by lush green fields and a dense forest. The background shows a hazy landscape with more fields and trees.

# Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Voire

Comité Syndical du 2 novembre 2017

# Point comptable

# Travaux sur la Voire à Sommevoire

## Etude décharge de Bridenne

### En investissement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Somme	Chapitre	Compte	Somme
040	458155	5 169,00 €	041	2315	69 620,00 €
040	458128	6 108,00 €	041	458255	19 912,00 €
040	458128	7 248,00 €	<i>Sous total 041</i>		89 532,00 €
<i>Sous total 040</i>		18 525,00 €			
041	458155	69 620,00 €	Virement nécessaire		- €
041	1328	19 912,00 €			
<i>Sous total 041</i>		89 532,00 €	021	Virement section de fonctionnement	- €
23	2315	- 18 525,00 €			
<b>Total DI</b>		<b>89 532,00 €</b>	<b>Total RI</b>		<b>89 532,00 €</b>

### En fonctionnement

Dépenses			Recettes		
Chapitre	Compte	Somme	Chapitre	Compte	Somme
011	615231	- 7 248,00 €	042	773	5 169,00 €
			042	773	6 108,00 €
			<i>Sous total 041</i>		11 277,00 €
<i>Sous total 011</i>		- 7 248,00 €			

# Travaux sur la Voire à Sommevoire

## **DECISION MODIFICATIVE N°1/2017**

Le Président expose au Comité Syndical que pour les opérations n°28 « Décharge de Bridenne » et n°55 « Travaux d'aménagement de la Voire à Sommevoire », il y a lieu d'effectuer des opérations comptables de régularisation pour imputer les dépenses et les recettes aux comptes qui leur correspondent, tel que détaillées dans l'annexe jointe.

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 2017-08 du Comité syndical du vingt-neuf mars 2017 portant approbation du budget primitif 2017,

Considérant que le budget est un document de prévision qui peut être adapté au cours de l'exercice en fonction des mouvements budgétaires devenus nécessaires,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré à X voix pour, X voix contre, X abstention, à l'unanimité :

**AUTORISE** les modifications telles que présentées en annexe,

**AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes à la présente décision.

## OPERATION 56 – SUBVENTION D'EQUIPEMENT ET DECISION MODIFICATIVE

Le Président rappelle au Comité Syndical que le SMABV s'était engagé de 2011 à 2014 dans une opération de soutien à la pose de clôture et d'abreuvoirs sur le bassin de la Voire pour préserver la qualité physique des cours d'eau. Cette opération s'est terminée fin 2014 avec un bilan déficitaire de 34 112,23 € :

Dépenses	Recette
302 116,12 €	268 003,89 €

S'agissant d'une opération pour compte de tiers, il convient de délibérer pour verser une subvention d'équipement de 34 112,23 €, pour clore comptablement l'opération 56 « Clôture et abreuvoirs ».

Vu le Code Général des Collectivités territoriales,

Vu la délibération N,2017-08 du Comité syndical du vingt-neuf mars 2017 portant approbation du budget primitif 2017,

Considérant le déficit constaté sur l'opération 56 « Clôture et abreuvoirs »,

Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré:

# Opération clôture et abreuvoirs

- **DECIDE** de verser une subvention d'équipement de 34 112, 23 € à l'opération 56 « Clôture et abreuvoirs ».
- **DECIDE** d'amortir cette subvention sur 10 ans (durée de vie moyenne des équipements installés) comme suit :

Année	Montant
2018	3 411,22 €
2019	3 411,22 €
2020	3 411,22 €
2021	3 411,22 €
2022	3 411,22 €
2023	3 411,22 €
2024	3 411,22 €
2025	3 411,22 €
2026	3 411,22 €
2027	3 411,22 €
2028	3 411,25 €

- **DECIDE** d'ouvrir les crédits budgétaires permettant de constater le déficit de l'opération comme suit :

Recettes investissement	Chapitre	Compte	DM 2/2017	Nouveau prévu
	Chapitre 041	Compte 458256	+ 34 113,00 €	+ 34 113,00 €
Dépenses d'investissement	Chapitre	Compte	DM2/2017	Nouveau prévu
	Chapitre 20	Compte 2042	+34 113,00 €	XXXXX

- **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces afférentes

# Utilisation du compte de dépenses imprévues

## **DECISION MODIFICATIVE** **OUVERTURE DE CREDIT - MAJORATIONS URSSAF**

Le Président expose que certaines cotisations dues à l'URSSAF ont été réglées avec retard compte tenu d'absences au sein de l'administration du syndicat. Une application de pénalités a en conséquence été réalisée par l'URSSAF. Une demande de remise gracieuse a été formulée mais l'URSSAF a maintenu une partie des pénalités à hauteur de 26 €.

Afin de ne pas se voir appliquer une nouvelle majoration, et dans l'attente du Comité syndical, cette somme a été réglée sur les dépenses imprévues.

Le Comité syndical est invité à prendre acte de cette modification budgétaire à partir des dépenses imprévues comme suit :

022 Dépenses imprévues :- 26 €

6711 Intérêts moratoires et pénalités sur marchés : + 26 €

Vu le Code général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2017-08 du Comité syndical du vingt-neuf mars 2017 portant approbation du budget primitif 2017,

Considérant qu'il y a lieu de rendre compte au Comité syndical de l'utilisation des dépenses imprévues,

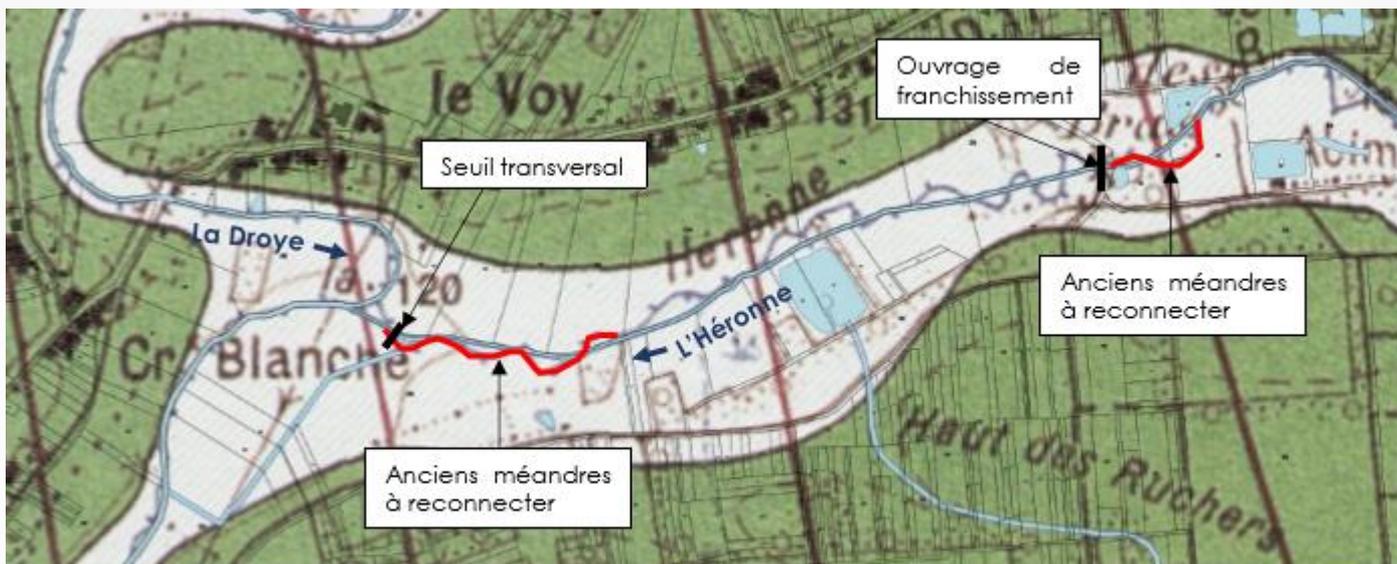
Le rapporteur entendu,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la modification budgétaire telle qu'exposée ci-dessus.

# Point projets

# Reméandrement de l'Héronne à Droyes



**Figure 1** Illustration des deux tronçons de cours d'eau étudiés et des anciens méandres concernés sur fond de plan géologique montrant l'amplitude de la plaine alluviale de l'Héronne (source : [www.géoportail.fr](http://www.géoportail.fr)).

## 1 réponse à la consultation directe : BIOTEC

# Reméandrement de l'Héronne à Droyes

## Récapitulatif tranche Ferme

### Total Phase A

Elaboration du dossier de Projet (PRO) HT 9 475.00 €

### Total Phase B

Etablissement du dossier réglementaire au titre du Code de l'Environnement HT 5 450.00 €

<b>TOTAL :</b>	<b>Travaux de reméandrage de l'Héronne à Droyes</b>	
	<b>Tranche Ferme/ Phases de conception</b>	<b>HT 14 925.00 €</b>
	TVA (20 %)	2 985.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>Travaux de reméandrage de l'Héronne à Droyes</b>	
	<b>Tranche Ferme/ Phases de conception</b>	<b>TTC 17 910.00 €</b>

# Reméandrement de l'Héronne à Droyes

## Récapitulatif de la tranche conditionnelle

### Total Phase C

Assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) HT 6 075.00 €

### Total Phase D

Direction et suivi du chantier (DET) HT 9 600.00 €

### Total Phase E

Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement (AOR) - 1 saison végétative HT 1 200.00 €

<b>TOTAL :</b>	<b>Travaux de reméandrage de l'Héronne à Droyes</b>		
	<b>Tranche conditionnelle / Phases ACT-DET-AOR</b>	HT	<b>16 875.00 €</b>
	TVA (20 %)		3 375.00 €
<b>TOTAL :</b>	<b>Travaux de reméandrage de l'Héronne à Droyes</b>		
	<b>Tranche conditionnelle / Phases ACT-DET-AOR</b>	TTC	<b>20 250.00 €</b>

# Reméandrement de l'Héronne à Droyes

## Maitrise d'œuvre : Reméandrement de l'Héronne à Droyes (Rives-Derroises)

Le Président rend compte au Comité Syndical de la consultation relative au marché de reméandrement de l'Héronne à Droyes.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à X voix POUR, X voix CONTRE, X ABSTENTION, à l'unanimité

- **DECIDE** de retenir l'entreprise BIOTEC pour la première phase de ce projet pour un montant de 14 925,00 € H.T
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et tous documents afférents à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'AESN, du Conseil Départemental de la Haute-Marne, de la DREAL et du Conseil Régional.

# Effacement des ouvrages de la Laines

- La stratégie de restauration de la continuité écologique de la Laines a été élaborée par l'étude menée par SINBIO en 2013, sur mandat du Syndicat Mixte d'Aménagement de la Laines. La mission confiée à IRH concerne la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement des ouvrages de la Laines, depuis la phase APD jusque AOR.
- En effet six ouvrages transversaux sont recensés sur le cours de la Laines d'amont en aval :
  - - Le Moulin d'en Bas a Soulaines – Dhuys,
  - - L'ancien vannage d'Anglus a Ceffonds,
  - - Le Moulin Cherin a Ceffonds,
  - - Le Moulin de Louze a Louze,
  - - L'ouvrage de l'ancienne fromagerie a Longeville sur la Laines,
  - - Le Moulin de Boulancourt a Longeville sur la Laines.
- Les études de projet pour les travaux d'aménagements ont été menées sur trois ouvrages de la Laines :
  - - OH7 : Seuil de Longeville
  - - OH10 : Ancien ouvrage de l'Anglus
  - - OH11 : Moulin d'En Bas
- Les projets d'aménagement de ces ouvrages ont fait l'objet d'études d'avant-projet détaillé validés par le Comité technique et le Comité de pilotage. Les aménagements étudiés par ouvrage sont issus des scénarios d'aménagement retenus.
- Aujourd'hui seul l'ouvrage de Longeville a remporté l'adhésion communale, le dossier réglementaire a été rédigé en interne, faute de réactivité du bureau d'études.

# Effacement des ouvrages de la Laines : Longeville

- Le projet consiste à supprimer le seuil de l'ancien moulin (madriers et radier béton) situé sous le pont ainsi que les murs (rives droite et gauche)



Vue générale du secteur



Vue de l'ouvrage

- Il ne reste qu'un seuil déversant de 5,2m de large et 1,4m de haut entre la crête amont et le fond du lit à l'aval. La hauteur de chute de la ligne d'eau est de 1,07m.
- Il n'y a plus d'usage sauf la présence d'une mare en amont non déclarée
- Situation juridique: plus d'existence légale depuis 1975 (abolition du droit d'eau).

# Effacement des ouvrages de la Laines : Longeville

- Les travaux d'effacement comprennent :
  - Démolition de l'ouvrage sous le pont
  - Enlèvement des éléments mobiles (madriers)
  - Démolition des murs en aval
  - Tri et évacuation des produits de démolition
  - Reprofilage/végétalisation/protection des berges rives droites et gauche sur l'emprise des murs démolis
  - Confortement des piles du pont par la mise en œuvre d'un dispositif en anti-affouillement des culées par longrines.
  - Végétalisation par bouturages et plantations sur l'emprise du remous hydraulique de l'ouvrage.

**Environ 60 000 € subventionné entre 80 et 95 %**

**MOE Travaux avec IRH**

# Effacement des ouvrages de la Laines : Longeville

## Lancement du marché de travaux d'effacement de l'ouvrage de Longeville-sur-la-Laines

Le Président rend compte au Comité Syndical que la commune de Longeville-sur-la-Laines a délibéré en faveur de l'effacement du seuil résiduel leur appartenant. Afin de poursuivre les efforts engagés, le Syndicat a rédigé le dossier règlementaire indispensable en amont de la réalisation des travaux, qui a été validé par les services de l'état, un marché de travaux pour l'effacement de l'ouvrage doit être lancé, en utilisant l'option du marché en cours avec la société IRH, pour sa rédaction.

Il y a donc lieu de passer un marché à procédure adaptée concernant les travaux.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à X voix POUR, X voix CONTRE, X ABSTENTION, à l'unanimité

- **DECIDE** de lancer une publicité pour un marché de travaux concernant l'effacement du seuil de Longeville-sur-la-Laines
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et tous documents afférents à ce dossier ;
- **ACCEPTE** de prendre en charge sur ces fonds propres 50 % du résiduel avec un maximum de 10 % du montant des travaux engagés ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'AESN, du Conseil Départemental de la Haute-Marne, de la DREAL et du Conseil Régional.

# Ouvrage de Flassigny et la Vacherie



Rétrocession pour l'euro symbolique à la commune de Rives-Dervoises



Rencontre avec la DDT pour modification de la déclaration de travaux

Programmation des travaux durant l'étiage 2018

Lancement marché travaux

Maitrise d'œuvre et d'ouvrage en interne



# Ouvrage de la Vacherie

## Lancement du marché de travaux d'effacement de l'ouvrage de la Vacherie

Le Président rend compte au Comité Syndical que la cellule technique du Syndicat conformément à la délibération du 29 mars 2017 a rédigé le dossier règlementaire pour la réalisation des travaux sur l'ancien ouvrage de la Vacherie, validé par les services de l'état. Il y a donc lieu de passer un marché à procédure adaptée concernant les travaux pour l'effacement de l'ouvrage.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à X voix POUR, X voix CONTRE, X ABSTENTION, à l'unanimité

- **DECIDE** de lancer une publicité pour un marché de travaux concernant l'effacement de l'ouvrage de la Vacherie
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et tous documents afférents à ce dossier ;
- **ACCEPTE** de prendre en charge le montant des travaux engagés ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'AESN, du Conseil Départemental de la Haute-Marne, de la DREAL et du Conseil Régional.

# Ouvrage de Flassigny

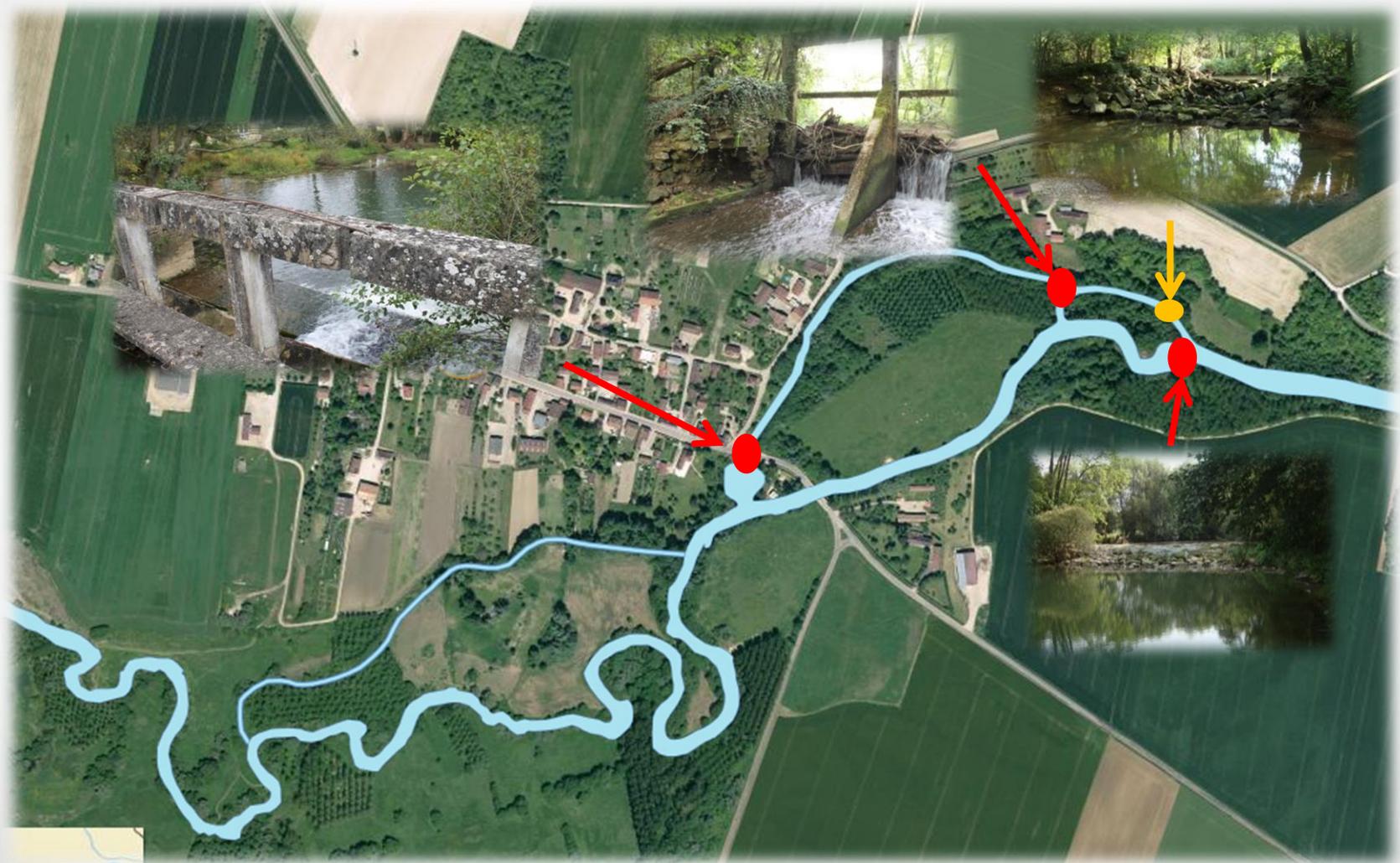
## Rétrocession de l'ouvrage de Flassigny à la commune Rives Dervoises

Le Président rend compte au Comité Syndical que la commune Rives Dervoises, a sollicitée le Syndicat pour conserver la passerelle de Flassigny, en devenant acquéreur de celle-ci. La commune a mis en avant l'utilisation récurrente de la passerelle par les habitants et sa valeur patrimoniale. Il y a donc lieu d'acter ce changement de propriétaire pour l'euro symbolique.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à X voix POUR, X voix CONTRE, X ABSTENTION, à l'unanimité

- **DECIDE** de rétrocéder l'ouvrage de la Flassigny pour l'euro symbolique
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et tous documents afférents à ce dossier ;

# Lancement MOE : Ouvrage de Chalette-sur-Voire



# Lancement MOE : Ouvrage de Chalette-sur-Voire

- Opération du Contrat Global Voire et Ravet
  - Opération 23: étude de rétablissement de la continuité écologique du seuil de Chalette-sur-Voire (1 seuil et 2 ouvrages).
- DCE finalisé : prise en compte aléa inondation, impact sur la nappe, enjeux socio-économique



Seuil de la Voire



Brèche de la digue

# Lancement MOE : Ouvrage de Chalette-sur-Voire



Vannage du moulin



Ouvrage de décharge sur le bief

**Projet subventionné à 95 %**

**Accord des municipalités  
Et des propriétaires**

# Lancement MOE : Ouvrage de Chalette-sur-Voire

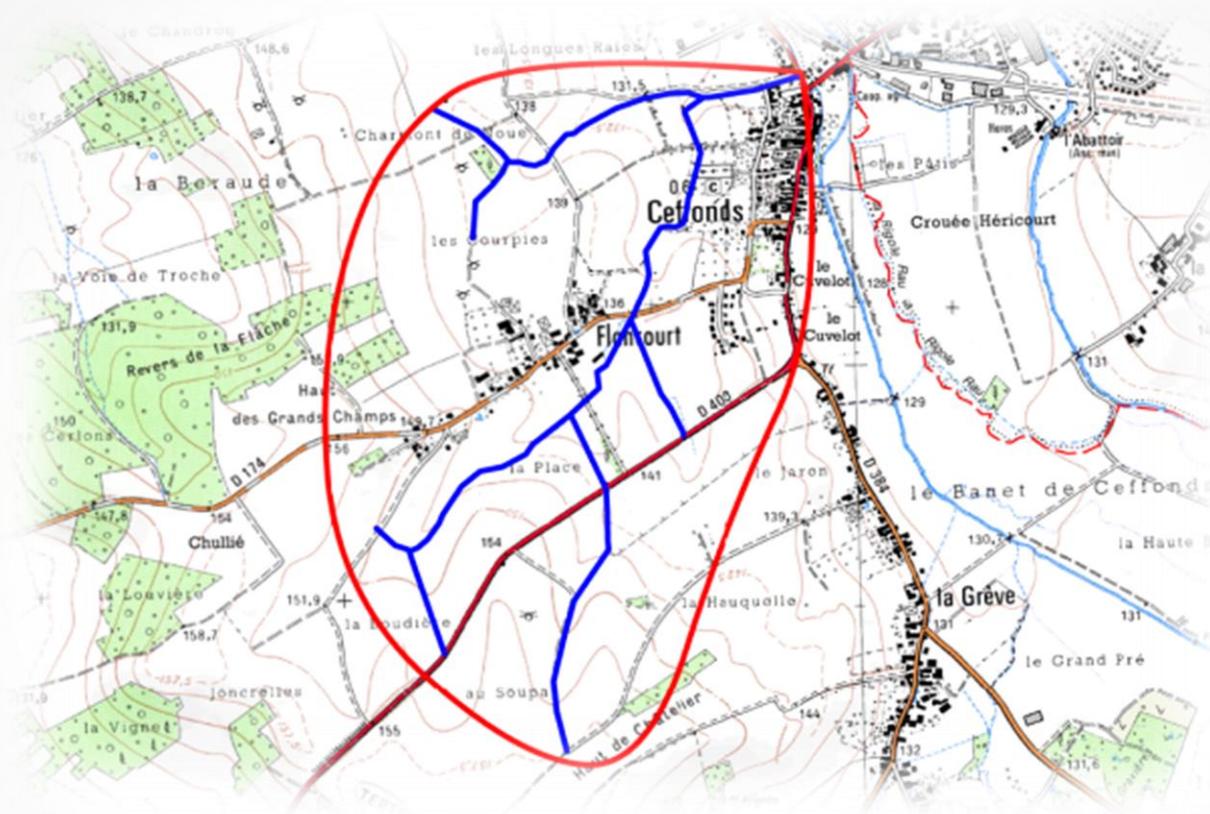
## Maitrise d'œuvre : Effacement du seuil de Chalette sur Voire

Le Président rend compte au Comité Syndical qu'après concertation avec la commune de Chalette-sur-Voire et les propriétaires de l'ouvrage, un accord pour l'effacement de l'ouvrage a été trouvé si tous les enjeux sont étudiés et que des mesures compensatoires sont mises en place en fonction des résultats d'une étude de faisabilité de ce projet d'effacement. Il y a donc lieu de lancer un marché de maîtrise d'œuvre pour connaître les possibilités techniques d'un effacement de ce seuil

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à X voix POUR, X voix CONTRE, X ABSTENTION, à l'unanimité

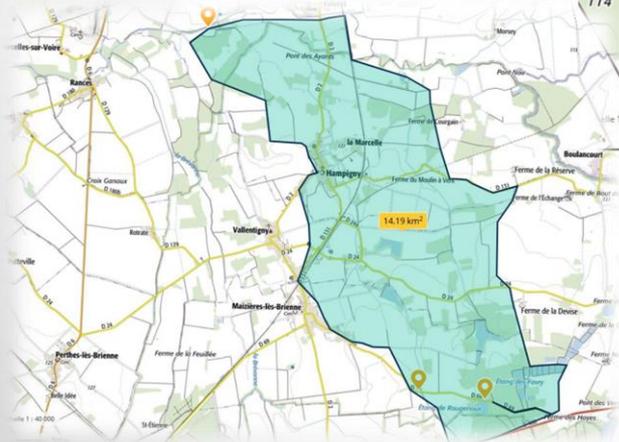
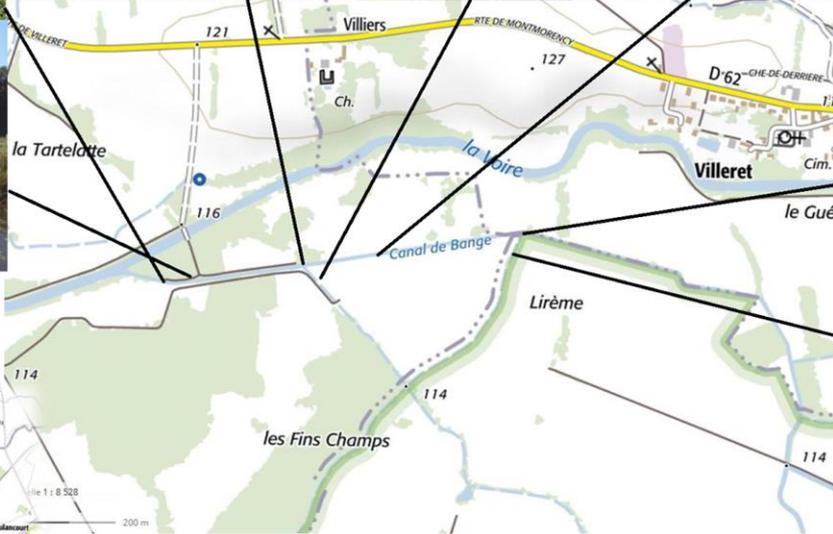
- **DECIDE** de lancer une publicité pour un marché de travaux concernant l'effacement de l'ouvrage de Chalette-sur-Voire
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et tous documents afférents à ce dossier ;
- **ACCEPTE** de prendre en charge le montant des travaux engagés ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'AESN, du Conseil Départemental de l'Aube, de la DREAL et du Conseil Régional.

# Ruisseau Lieutenant à Ceffonds



- Pas de réponse à la consultation directe
- Lancement d'un marché avec un autre sous-BV ?

# Etude BV Canal de Bange



Lancement d'un marché avec ruisseau Lieutenant ?



# BV Ruisseau Lieutenant à Ceffonds

## BV Canal de Bange

### Marché de maîtrise d'œuvre sur le ruisseau Lieutenant et le canal de Bange

Le Président explique qu'il y a nécessité de lancer une étude de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un aménagement hydraulique sur le bassin versant du ruisseau Lieutenant pour gérer la problématique inondation à Ceffonds.

Le Président explique qu'il y a nécessité de lancer une étude de maîtrise d'œuvre pour la mise en place d'un aménagement hydraulique sur le bassin versant du canal de Bange pour pérenniser les pratiques de l'occupation du sol de ce bassin et éviter la sédimentation du canal affluent de la Voire.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à X voix POUR, X voix CONTRE, X ABSTENTION, à l'unanimité

- **DECIDE** de lancer une publicité pour un marché de maîtrise d'œuvre sur les bassins versant du ruisseau Napoléon et du canal de Bange pour un projet d'aménagement en hydraulique douce ;
- **ACCEPTE** de prendre en charge le montant de l'étude ;
- **AUTORISE** le Président à signer le marché de maîtrise d'œuvre et tous documents afférents à ce dossier ;
- **AUTORISE** le Président à solliciter les subventions auprès de l'AESN, des Conseils Départementaux de la Haute-Marne et de l'Aube, et du Conseil Régional (FEDER).

# Restauration de la Droye

## RAPPEL OBJECTIFS :

### L'étude engagée doit conduire le SMABV à engager des travaux :

- qui contribueront à l'atteinte du bon état écologique sur la Droye
- qui permettront de concilier la qualité physique de la rivière avec la qualité des habitats
- tout en prenant en compte les contraintes socio-économiques, la valeur patrimoniale, la maîtrise foncière ainsi que la réglementation en vigueur..

### Objectifs (d'après le CCTP) :

- comprendre le fonctionnement du cours d'eau afin de mettre en évidence les dysfonctionnement qui génèrent une dégradation importante des milieux aquatiques, de façon à répondre aux objectifs d'atteinte du bon état écologique des cours d'eau fixés par la Directive Cadre Européenne ;
- proposer des travaux pérennes

= définir un schéma de gestion du bassin versant et des propositions d'actions chiffrées et hiérarchisées qui permettront au maître d'ouvrage de lancer rapidement des travaux de restauration

# Restauration de la Droye

## RAPPEL DIAGNOSTIC :

Qualité physique :

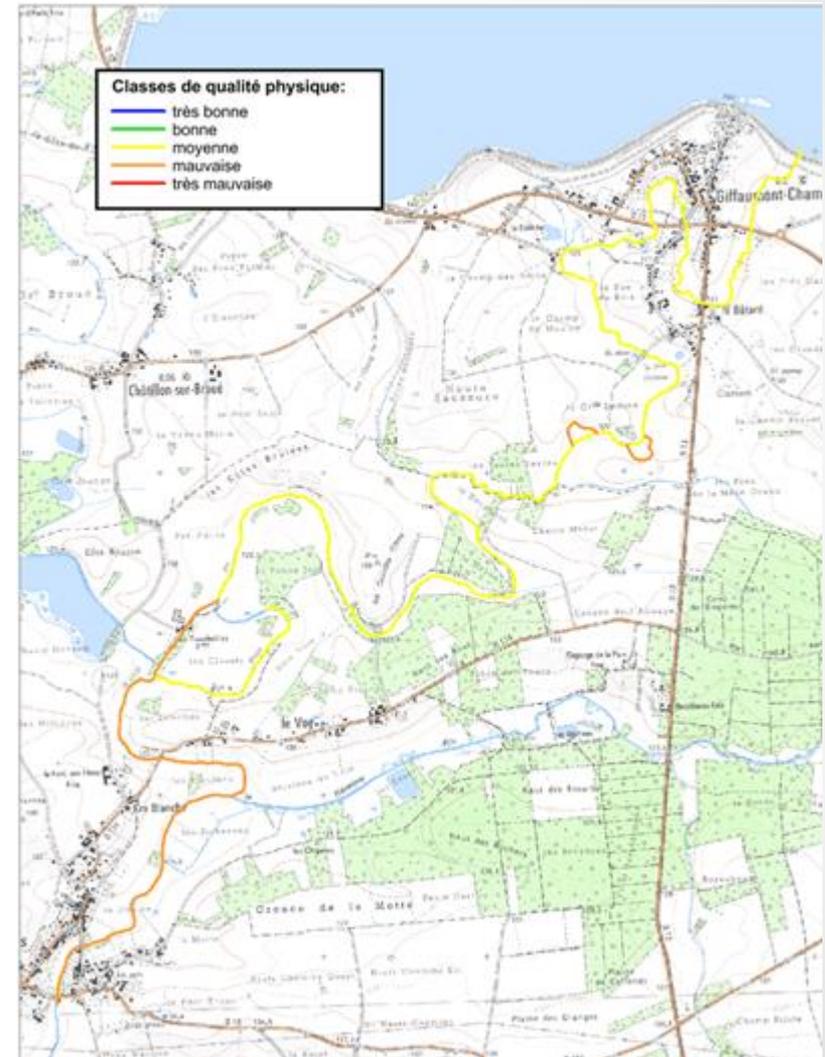
Droye = moyenne à mauvaise

Dysfonctionnements majeurs:

- Absence de diversité des fonds et des écoulements
- Berges abruptes et symétriques (non naturelles)
- Colmatage important : accumulation de limons
- Absences de formes véritables (érosions et atterrissements)

Cours d'eau fortement modifié :

- Hydrologie,
- Tracé en plan,
- Profil en travers,
- Ouvrages transversaux



# Restauration de la Droye

## PROPOSITIONS DE TRAVAIL :

### Débit de la Droye

- Objectif : Effacer l'impact de la restitution du lac du Der dans l'hydrologie et le transport sédimentaire de la Droye
- Actions possibles : Faire varier le débit de restitution suivant un cycle naturel ; Mettre en place un système pour limiter l'envasement à la source de la Droye

### Correction du recalibrage

- Objectifs : Améliorer la diversité des écoulements et des fonds ; Réduire le colmatage ; Améliorer la fonctionnalité de l'espace de liberté
- Actions possibles : Modification de la géométrie hydraulique du lit mineur ; Restauration/ entretien/ gestion de la ripisylve ; Diminution de la largeur du lit mineur

### Reprise des berges

- Objectifs : Améliorer les conditions écologiques ; Améliorer la stabilité ; Limiter la production de MES
- Actions possibles : Reprise des protections de berge en génie végétal ; Aménagement d'abreuvoirs

### Aménagement des ouvrages transversaux

- Objectifs : Améliorer la continuité sédimentaire et piscicole
- Actions possibles : Dérasement, arasement, aménagement ouvrage de franchissement ou gestion du système existant

# Préservation et réhabilitation Zones d'intérêt écologique

5	A-1	Préservation et réhabilitation des systèmes prairiaux "prairies du Prieuré" à Chalette-sur-Voire d'après la notice de gestion réalisée par CENCA et CPIE	SMABV/CENCA/ CPIE/CA10	1	2015
6	A-1	Préservation et réhabilitation des systèmes prairiaux de Villemahu à Soulaines Dhuis d'après la notice de gestion réalisée par CENCA et CPIE	SMABV/CENCA/ CPIE/CA10	1	2015
7	A-1	Préservation et réhabilitation des systèmes prairiaux "prairies des Gros Prés" à Louze d'après la notice de gestion réalisée par CENCA et CPIE	SMABV/CENCA/ CPIE/CA10	1	2015
8	A-1	Préservation et réhabilitation des systèmes prairiaux "prairies du bois de l'usage" à Chaumesnil/La Chaise/Morvilliers d'après la notice de gestion réalisée par CENCA et CPIE	SMABV/CENCA/ CPIE/CA10	1	2015
9	A-1	Préservation et réhabilitation des noues, rés eaux de mares et peuplements alluviaux d'après la notice de gestion réalisée par CENCA et CPIE	SMABV/ CENCA/CPIE /CA10	2	2015

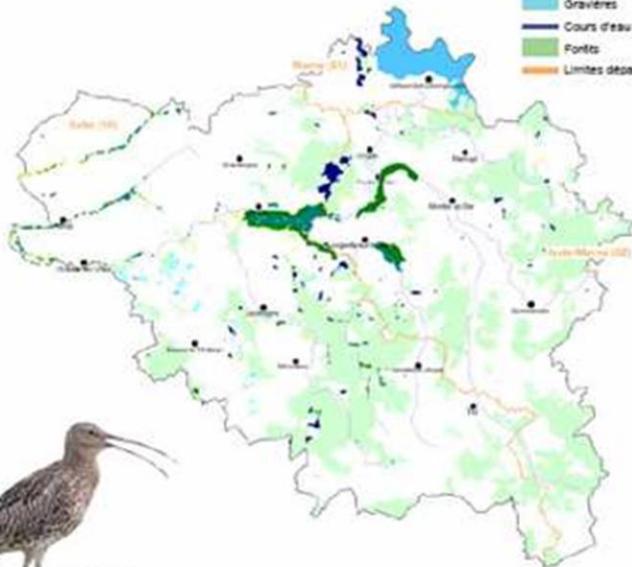




Prairie humide de fauche à Louze (52)

**Localisation des zones humides de la Voire et du Ravet :  
bilan de l'inventaire de 2008**

- Ripisylves, Prairies inondables, Noyes
- Prairies humides
- Plats d'eau et bordures des plans d'eau
- Mares
- Peupleraies
- Oravères
- Cours d'eau principaux
- Forêts
- Limites départementales



Source : CFE / Pays de Senlis - Octobre 2011



Courlis cendré

Inule des fleuves

Statira des marais

Butor en ombelle

Conduite à corps fin



Pie-grièche écorcheur

Agrion de Mercure



Gaède

Grande alouette



Salamandre tachetée

Mare de pâture à Trémilly (52)



Les prairies humides et les mares  
jouent un rôle essentiel au maintien  
de la biodiversité.



La Voire à Chalette-sur-Voire (10)

Ptyragite des joncs



Triton alpeâtre

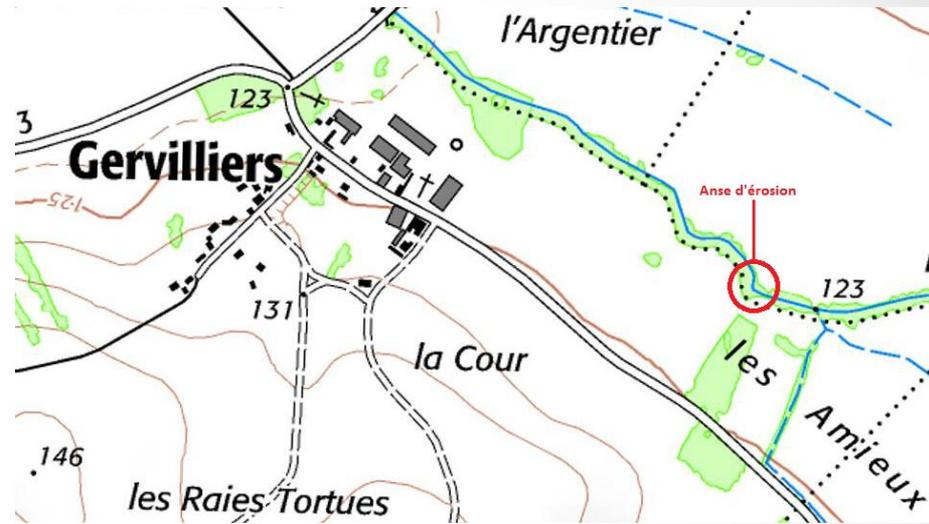


Cuivré des marais

# Point sur les travaux

# Erosion à Gervilliers chez M. Banchet

- Commune
  - Puellemontier,
  - Hameau de Gervilliers
- Problématique
  - Erosions de berge de la Voire
  - Exploitant: M. Banchet Rémi
  - Suite passage de M. Régeasse sur sa parcelle pour accéder à l'érosion de M. Orbinot
- Projet
  - Mise en place d'un peigne



# Erosion à Gervilliers chez M. Banchet

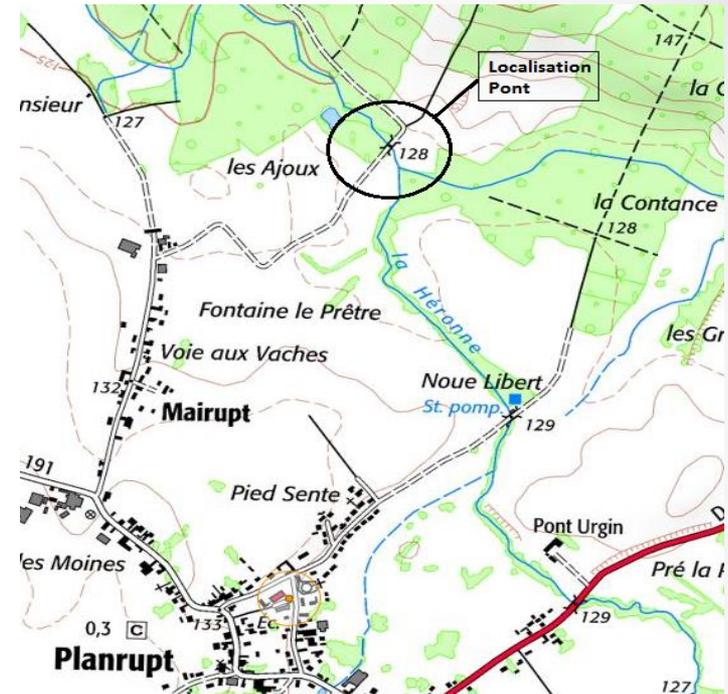
Vue avant



Vue après



# Erosion pont des Ajoux à Planrupt



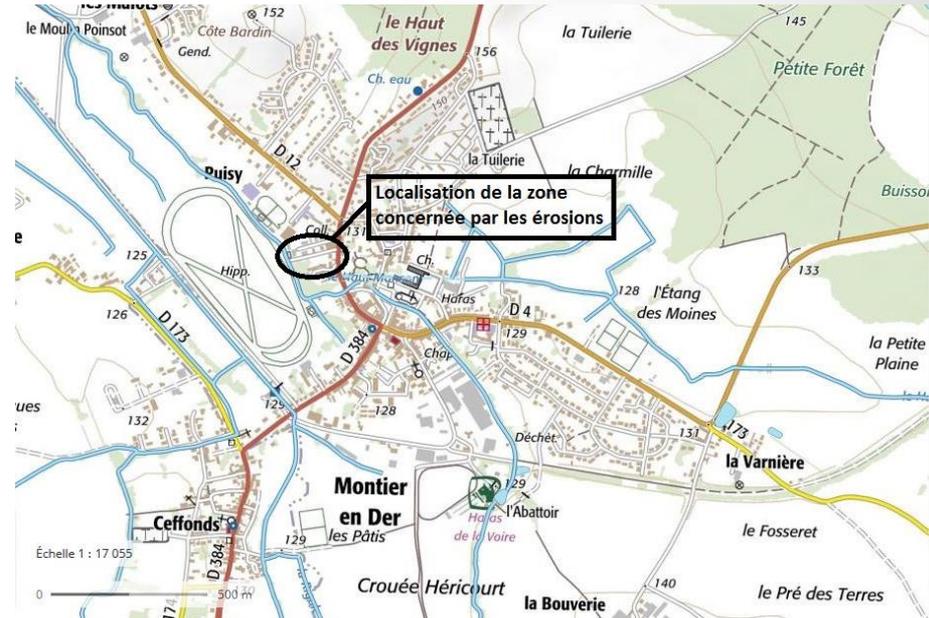
- Commune :
  - Planrupt
  - Hameau de Mairrupt
  
- Problématique
  - Erosion de berge de l'Héronne
  - Affouillement sous le pont des Ajoux
  
- Projet:
  - Mis en place d'un tressage surmonté d'un talutage

# Erosion pont des Ajoux à Planrupt



# Erosion à Montier chez Mme Dupuis

- Commune :
  - Montier
- Problématique
  - Erosion de berge de la Voire
  - Affouillement sous le mur de sa propriété
- Projet:
  - Mis en place d'un tressage surmonté d'un talutage



# Erosion à Montier chez Mme Dupuis

Vue avant



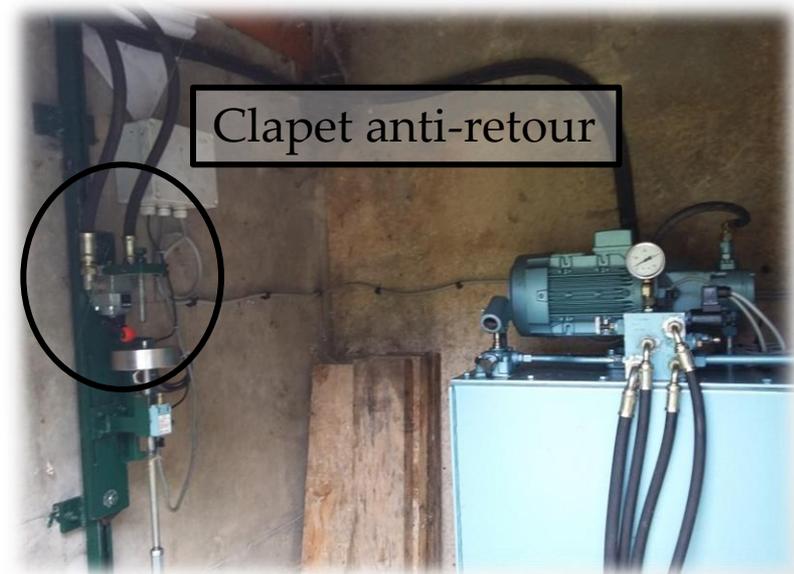
Vue après

# Affaires courantes

# Vannages automatiques

- Lentilles
- Rances
- Rosnay-l'Hôpital
- Saint-Christophe-Dodinicourt:
- Bétignicourt
- Rances

Bon fonctionnement



- Prévoir changement pièce défectueuse sur Rances

# Programme clôture et abreuvoirs

Estimatif 2017-2018 clôture :

1,3 km de clôture de prévu

10 pompes à nez

2 descentes aménagées

3 agriculteurs ont fait la demande

Coût total estimatif : 27 200 €

## Détail estimatif clôture

Identifiant	Riviere	Rive	Longueur	Commune	Prix unitaire	Cout total	Cout AESN	Cout G-E	Cout SMABV	Cout Propriétaire	Total vérif
Cloture	Ru Bassignot	Droite	207.2	Soulaines-Dhuys	10.00 €	2,071.72 €	828.69 €	414.34 €	414.34 €	414.34 €	2,071.72 €
Cloture	La Voire	Gauche	240.8	Longevilles-sur-la-Laines	10.00 €	2,408.46 €	963.38 €	481.69 €	481.69 €	481.69 €	2,408.46 €
Cloture	La Laines	/	809.4	Soulaines-Dhuys	10.00 €	8,093.66 €	3,237.47 €	1,618.73 €	1,618.73 €	1,618.73 €	8,093.66 €
						<b>12,573.84 €</b>	<b>5,029.54 €</b>	<b>2,514.77 €</b>	<b>2,514.77 €</b>	<b>2,514.77 €</b>	<b>12,573.84 €</b>

## Détail abreuvoirs pompe à nez

Commune	Nombre	Cours d'eau	Rive	Cout total	Cout AESN	Cout G-E	Cout SMABV	Cout Propriét	Total vérif
Longeville sur la Laines	1	La Laines	Droite	890.00 €	356.00 €	178.00 €	178.00 €	178.00 €	890.00 €
Hampigny	2	La Voire	Gauche	1,780.00 €	712.00 €	356.00 €	356.00 €	356.00 €	1,780.00 €
Soulaines Dhuys	7	La Laines	Droite	6,230.00 €	2,492.00 €	1,246.00 €	1,246.00 €	1,246.00 €	6,230.00 €
				<b>8,900.00 €</b>	<b>3,560.00 €</b>	<b>1,780.00 €</b>	<b>1,780.00 €</b>	<b>1,780.00 €</b>	<b>8,900.00 €</b>

## Détail estimatif descente

Identifiant	Cours d'eau	Rive	Commune	Cout unitaire	Nombre	Cout total	Cout AESN	Cout G-E	Cout SMABV	Cout Propriétaire
Descente	La Laines	Gauche	Vallentigny	2,850.0 €	1	2,850.0 €	1,140.0 €	570.0 €	570.0 €	570.0 €
Descente	La Laines	Droite	Louze	2,850.0 €	1	2,850.0 €	1,140.0 €	570.0 €	570.0 €	570.0 €
				<b>5,700.0 €</b>	<b>2</b>	<b>5,700.0 €</b>	<b>2,280.0 €</b>	<b>1,140.0 €</b>	<b>1,140.0 €</b>	<b>1,140.0 €</b>



# Entretien léger – service aux propriétaires

Compétence en interne pour les travaux d'élagage et de petit bucheronnage, mais aucun matériel

Convention prêt de matériel ?

Entretien ripisylve peu subventionné, et dans le 11<sup>eme</sup> programme possibilité d'arrêt des financement !

Action de communication auprès des agriculteurs et des AF pour mise à disposition conseil et aide technique par le SMABV ?



Proposer la mise à disposition gratuite sur le territoire du SMABV du technicien de rivière pour aider et conseiller pendant les travaux d'entretien volontaire



# Gouvernance

# Gouvernance, quelles évolutions ?

**Bassin de la Voire**

**Superficie : 840 km<sup>2</sup>**

**CE : 680 km**

**Population : 17 330 hab**

**SMABV**

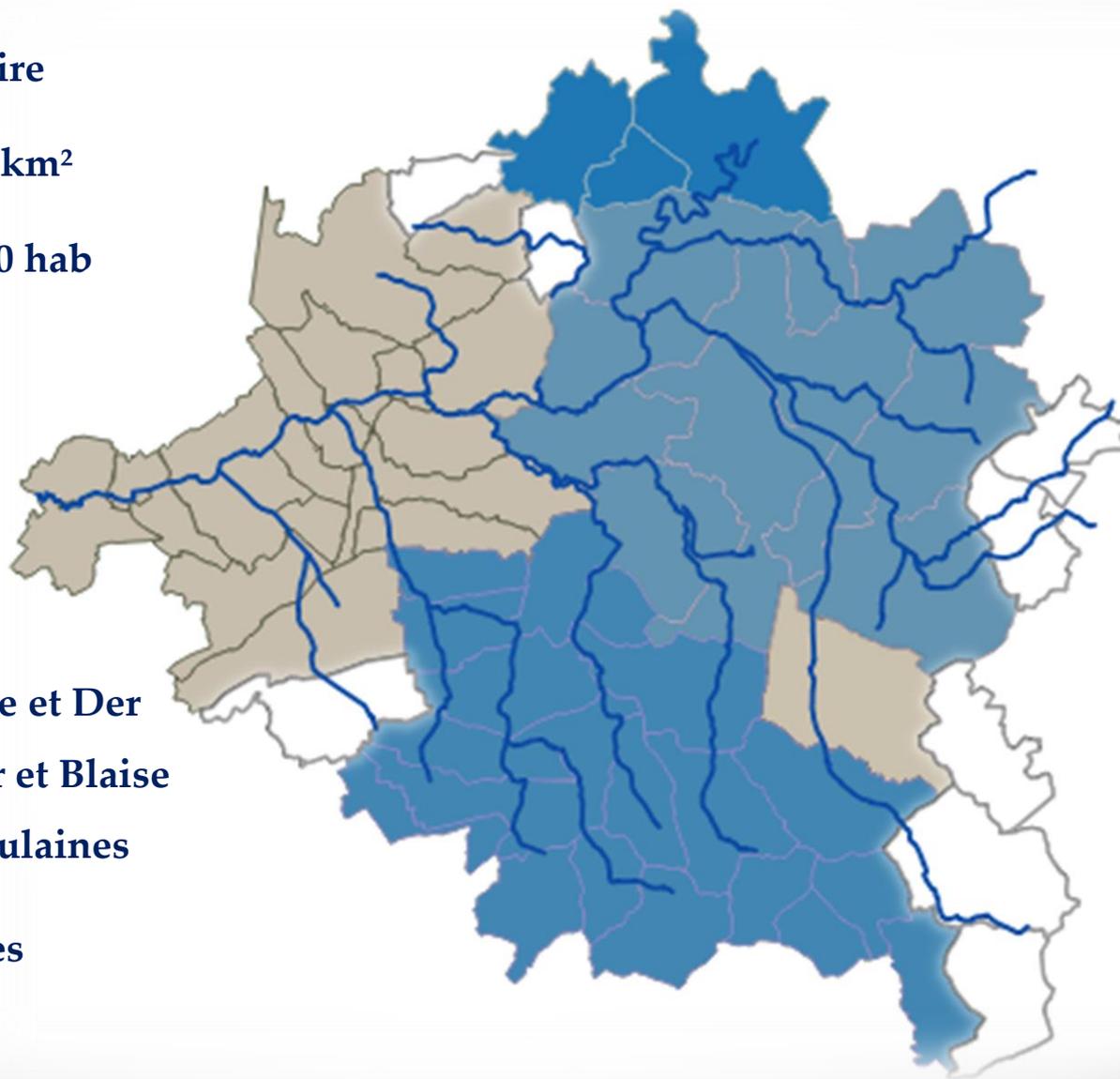
**3 EPCI**

**CC Perthois Bocage et Der**

**CA Saint-Dizier Der et Blaise**

**CC Vendeuvre-Soulaines**

**22 communes**



# Modification statutaire

Le domaine d'intervention du Syndicat comprend :

1° L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique, ici celui de la Voire et de ses affluents ;

2° L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;

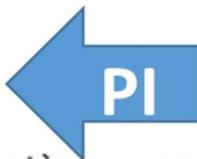
5° La défense contre les inondations et contre la mer ;

8° La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines ;

12° L'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

13° La préservation et la restauration des zones humides fonctionnelles dans le cadre du bon état des eaux superficielles. Un règlement intérieur précisera les modalités de prise en charge de ces zones humides.

Dans le respect de l'écosystème aquatique.



# Modification statutaire

## Révision des statuts du SMABV

Le Président explique que le contexte actuel avec la loi NOTRe et la compétence obligatoire GEMAPI au 1<sup>er</sup> janvier 2018 bouleverse le paysage des collectivités et établissements publics en France.

Afin de répondre au souhait de certaines collectivités et pour mettre en place la gestion de problématique inondation à une échelle cohérente, il y a lieu de rendre cette compétence sécable.

Après lecture et explications des nouveaux statuts, le Comité Syndical, après en avoir délibéré, à X voix POUR, X voix CONTRE, X ABSTENTION, à l'unanimité :

- **ACCEPTE** le vote des nouveaux statuts du SMABV annexés à la présente délibération ;
- **AUTORISE** le Président à signer toutes les pièces et tous documents afférents à ce dossier ;

# Questions diverses

A photograph of a forest stream with dense green foliage on the banks. The water is calm and reflects the surrounding trees. The text 'MERCI DE VOTRE ATTENTION' is overlaid in the center in a blue, serif font.

**MERCI  
DE VOTRE  
ATTENTION**